



1
JOUR

DROITS DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS EN ÉTABLISSEMENTS

OBJECTIFS

- ➔ Maîtriser la réglementation relative aux droits des patients/résidents de manière globale, mais aussi concernant la loi Claeys-Léonetti
- ➔ Impliquer et responsabiliser l'ensemble du personnel au niveau du respect des droits des patients/résidents
- ➔ Connaître les recours possibles du patient/résident en cas de dommage lié aux soins
- ➔ Adapter les pratiques quotidiennes pour respecter les droits fondamentaux des patients/résidents

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques, échanges interactifs à partir d'expériences de terrain
- Visualisation d'outils et de documents utiles

CONTENU

- Le cadre juridique et légal des droits des patients et des usagers et ses ajustements :
 - La loi du 4/03/2002 et les principaux articles du code de la santé publique
 - Les différentes chartes du patient et du résident
 - Le devoir éthique et moral
 - L'implication et le rôle des usagers au sein des établissements
- Les droits fondamentaux des patients et des résidents :

- Accès aux soins et non-discrimination	- Confidentialité, dignité, intimité
- Le respect de la personne et de sa vie privée	- Libre choix et culte religieux
	- Le refus de soins
- Les droits des usagers du système de soins :

- Droit à l'information du patient et de son entourage (personne de confiance)	- Notion de consentement
- Information et acte médical	- Information du patient en cas de dommage associé aux soins
- Accès au dossier	
- Les droits des patients/des résidents en fin de vie :
 - La loi du 22/04/2005 relative aux droits des malades en fin de vie
 - La loi Claeys Léonetti de 2016
 - Les directives anticipées et la personne de confiance
 - L'acharnement thérapeutique

FORMATEUR



Séverine BOICHOT
Directeur d'établissement
Juriste en droit de la Santé
RAQ

PRÉ-REQUIS

Aucun.

INSCRIPTIONS

Remplissez le bulletin d'inscription joint ou imprimez-le depuis notre site. La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez Séverine BOICHOT.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel de santé et administratif en établissement.



En inter

Paris
Lyon
Montpellier
Aix-en-Provence

Présentiel

450€ / professionnel

Visioconférence

350€ / professionnel



En intra

Merci de nous contacter pour recevoir un devis personnalisé.

GRILLE D'AUTOÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION



Contact administratif et pédagogique / Référent Handicap
Mélodie DOLLINGER – 07 45 14 13 69- contact@federis-sante.com

V3 – 01/04/2025